

Assemblée communale extraordinaire

**Lundi 28 novembre 2016 à 20h00
à la halle de gymnastique de Miécourt**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet)
2. Discuter et voter un crédit de Fr 470'000.-- pour l'aménagement du plan spécial d'équipement de détail du Chênois 2 à Charmoille ainsi que la réfection des canalisations et du chemin y menant. Donner compétence au Conseil communal pour son financement
3. Information concernant la modification du plan de zone et du règlement au secteur « Au Vouéson » à Miécourt. Voter un crédit de Fr. 150'000.— pour finaliser la viabilisation du secteur et donner compétence au Conseil communal pour son financement
4. Divers

Alain Gerster, président, ouvre l'assemblée communale. Il salue les personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui est accepté tel qu'établi

28 citoyens participent à l'assemblée.

Fabrice Nagel et François Breton sont nommés scrutateurs.

Point 1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale

Le Président soumet le PV de la dernière assemblée communale à l'assemblée. M. Fabrice Nagel demande une précision concernant le goudronnage du chemin Rière les Clos à Fregécourt. Ceci étant, le PV est accepté avec remerciement à son auteur.

Point 2. Discuter et voter un crédit de Fr 470'000.-- pour l'aménagement du plan spécial d'équipement de détail du Chênois 2 à Charmoille ainsi que la réfection des canalisations et du chemin y menant. Donner compétence au Conseil communal pour son financement

En préambule, M. Marc Meier informe succinctement du projet puis donne la parole à M. Parietti de RWB pour les explications de détail.

Le projet consiste à aménager un nouveau lotissement dans le secteur du Chênois comprenant 10 parcelles pour accueillir des maisons individuelles, dont 8 en main

communale. Tous les riverains ont donné leur accord et une convention a été signée avec le propriétaire des 2 parcelles privées.

La route d'accès actuelle est trop étroites et en mauvais état. Une partie sera élargie à 4m et dans la partie du bas, une place d'évitement sera réalisée. Le coût est prévu à Fr. 144'500.--. Pour le collecteur d'eau de surface et les canalisations d'eau usée, le devis est de Fr. 170'000.--. Concernant les conduites d'eau potable, le coût devisé est de Fr. 103'800.— et pour finir, l'éclairage public reviendrait à Fr. 43'700.--. Des frais divers à Fr. 7'500.—sont également deviser. Le coût total se monte à Fr. 470'000.--.

M. Nagel demande ce qu'il en est de l'accès au champ en-dessous du nouveau lotissement. Le Conseil étudiera la possibilité de remettre en état le chemin qui est en contrebas.

Après quelques questions de détail, le président passe cet objet au vote qui est accepté à l'unanimité.

Point 3. Information concernant la modification du plan de zone et du règlement au secteur « Au Vouéson » à Miécourt. Voter un crédit de Fr. 150'000.— pour finaliser la viabilisation du secteur et donner compétence au Conseil communal pour son financement

M. Marc Meier informe que lors de l'établissement du plan d'aménagement local de Miécourt une zone au Vouéson était prévue pour des maisons individuelles et une autre pour de l'habitat groupé. Depuis, toutes les parcelles individuelles ont été vendues, mais il n'y a eu aucune demande pour de l'habitat groupé, ce qui a amené le Conseil à vouloir modifier le règlement et le plan de zone. Le découpage des 6 parcelles disponibles a été revue, ce qui a dégagé une zone d'utilité publique qui pourra servir par la suite, soit pour des places de parc, une aire de jeux ou un emplacement pour des containers semi-enterrés.

Il informe encore que le dépôt public des plans et règlements seront déposés au Secrétariat communal dès le 8 décembre 2016 et qu'une nouvelle décision de l'assemblée devra être prise pour le changement d'affectation en début d'année 2017.

Le crédit de Fr. 150'000.-- est nécessaire pour finaliser la viabilisation, notamment la réalisation de 2 chemins d'accès.

N'ayant aucune opposition à ce point, l'assemblée accepte ce crédit à l'unanimité.

Point 4 Divers

M. Mahon demande ce qu'il en est du goudronnage d'un bout de chemin dans le secteur du Vouéson qui a déjà fait l'objet de plusieurs interventions en assemblée. Le Conseil prévoit de faire les travaux en même temps que la viabilisation au Vouéson.

M. Mahon se plaint également que le voisinage du chantier de la Route de Charmoille à Miécourt n'ait pas été averti plus tôt de la pollution qui a été constatée. Le maire informe que c'est le Canton, propriétaire de la route, qui a la responsabilité de cette pollution. Il se tient à disposition des riverains pour mettre en contact avec les responsables.

M. Pheulpin demande où en est le projet des AFS, notamment le chemin du Fâtre. Le maire répond que la procédure pour ce chemin devrait aboutir prochainement et que les travaux pourront enfin se faire.

Pour terminer, le maire informe encore l'assemblée des nombreux problèmes de chiens qui deviennent très pesants : chiens en errance, crottes sur les places de jeux, aboiements intempestifs.

N'ayant plus d'intervention, le président lève la séance à 20h45 en souhaitant à tous une bonne fin de soirée.

Au nom de l'assemblée

Le président

Le secrétaire

Alain Gerster

Christian Gerber